

Rouyn-Noranda, le 26 juin 2009

**CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)**

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
880, chemin Sainte-Foy, 4^e étage
Québec (Québec) G1S 4X4

N/Réf. : 7610-10-01-80734-00
200241355

Objet : Exploitation de la sablière 32G16-066

Mesdames, Messieurs,

À la suite de la demande de certificat d'autorisation datée du 5 mai 2009, reçue le 6 mai 2009 et complétée le 4 juin 2009, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné, à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploiter une sablière au-dessus de la nappe phréatique dont l'aire d'exploitation a une superficie totale de 30 000 mètres carrés, d'une surface à découvrir et à excaver de 30 000 mètres carrés. Le taux d'extraction annuel sera de 20 000 mètres cubes. L'exploitation se fera selon une épaisseur moyenne de 2 mètres et maximale de 5 mètres.

Le projet est situé dans la municipalité de Chibougamau, canton d'Obalski, circonscrit par les coordonnées suivantes (UTM Nad 83, zone 18) :

1	544 416	m E	5 514 088	m N
2	544 498	m E	5 514 030	m N
3	544 324	m E	5 513 786	m N
4	544 243	m E	5 513 844	m N

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Formulaire de demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière daté du 5 mai 2009, signé par Claude Langevin, 8 pages, une annexe et un plan annexé.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

N/Réf. : 7610-10-01-80734-00
200241355

- 2 -

Le 26 juin 2009

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,



ÉW/LP/dd

Édith van de Walle
Directrice régionale de l'analyse et de l'expertise de
l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec